

Fin de contrat

Régularisation des heures :

Mois	Heures mensualisées	Heures réelles
Septembre 2022		
Octobre		
Novembre		
Décembre		
Janvier 2023		
Février		
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		
Juillet		
Aout		
Total des heures		
Montant à réguler : nombre d'heures supplémentaires x tarif horaire € =€		

Indemnités des congés payés :

1^{ère} année : du...../...../..... au/...../.....

Nbre semaines réalisées réelles /4 (nbre de semaines pour 1 mois) =
(Moyenne nbre de mois)

Moyenne nbre de mois X 2.5 jours CP = Nbre de CP acquis à arrondir
au degré supérieur.

Nbre de CP acquis / 6 jours (soit 1 semaine de W pour une AM) = Nbre
de semaines de CP

Nbre de semaines de CP X nbre d'heures par semaine au contratX taux
horaire brut € = € brut x 0.7804 =€ net

2^{ème} année : du...../...../..... au/...../.....

Même calcul en ajoutant les semaines de CP acquis la 1^{ère} année dans le nbre de
semaine réalisées réel (ces jours de congés sont assimilés à du temps de travail.

Avec un maximum de 30 jours de CP/an. Idem pour la 3^{ème} année (on ajoute les
semaines de CP acquis la 2^{ème} année) ...

Nbre semaines réalisées réelles/4 (nbre de semaines pour 1 mois) =
(Moyenne nbre de mois)

Moyenne nbre de mois X 2.5 jours CP = Nbre de CP acquis à
arrondir au degré supérieur.

Nbre de CP acquis / 6 jours (soit 1 semaine de W pour une AM) =
Nbre de semaines de CP

Nbre de semaines de CP X nbre d'heures par semaine au contrat X
taux horaire brut = brut x 0.7804 = net

Il faut convertir la somme en heures afin de les intégrer aux heures mensualisées :

Montant des CP net€/ taux horaire net = nombre d'heures
à ajouter aux heures mensualisées.

Indemnité de rupture de contrat :

Voir tableau Excel ; montant des indemnités € brut (à payer en brut)

Dernière déclaration :

Intitulés	Montant
Régularisation des heures €
Montant des CP (en juin – année incomplète) €
Salaire net €
Indemnités d'entretien €
Frais de repas €
Indemnités des congés payés €
Indemnité rupture de contrat en brut €
Montant total €